

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Juin 1883.

UN COMLOT.

Un grand danger menace Paris.
 Si les maladroits qui nous gouvernent
 l'ignorent, nous allons le leur apprendre.
 Si M. Caméscasse, l'assommant préfet de
 police, a mérité un casse-tête d'honneur,
 en revanche il ne mérite pas un brevet de
 finesse.

Pour la sotte aventure du 9 mars, on l'a-
 vait prévu.

Tous les journaux de la radicaile avaient
 trompé l'émeute préméditée.

Annouces d'avance, ces colères-là ne
 réussissent jamais.

Il se prépare, en ce moment, à la barbe
 de M. Caméscasse, un mouvement anarchiste
 dont il ne sait pas le premier mot.

Les journaux qui avaient annoncé le 9
 mars à grand fracas se taisent aujourd'hui.

C'est que le complot est sérieux.

Nous nous trouvons mercredi au fau-
 bourg Saint-Antoine, chez un des princi-
 paux fabricants de meubles ; et voici ce que
 nous a raconté, les larmes aux yeux, un
 brave contre-maître, républicain pourtant,
 mais qui a la profonde horreur des émeu-
 les :

« Depuis quelques jours, les quartiers
 ouvriers sont envahis par des délégués anarchistes
 venant de Lyon, qui de Saint-
 Etienne, qui de Montceau-les-Mines, qui de
 Suisse, d'Allemagne et d'Angleterre.

« Ils sont reçus, à l'arrivée, par des repré-
 sentants des comités de Paris qui se char-
 gent de leur logement.

« Le soir, dans des endroits sûrs, se tien-
 nent des conciliabules révolutionnaires où
 les nouveaux venus font le tableau éloquent
 des souffrances du prolétaire et soufflent le
 feu de la révolte.

« Cette propagande a produit dans le
 faubourg Saint-Antoine, à Ménilmontant, à

Belleville, une fermentation qui augmente
 dans des proportions inquiétantes.

« Le mot d'ordre est de faire une mani-
 festation monstre pour le 14 Juillet.

« Ce jour-là, tout Paris sera dehors.

« La fièvre de l'émeute peut se répandre
 en quelques heures comme une traînée de
 poudre.

« M. Grévy et le cabinet ne sont pas plus
 populaires l'un que l'autre.

« L'émeute, une fois allumée, peut pren-
 dre les proportions d'un incendie formi-
 dable.

« Et les troupes seront à Longchamps.

Si un pareil complot réussissait, peut-on
 calculer les conséquences de l'émeute ?

Quelle que soit notre antipathie pour le
 gouvernement que dirige le citoyen Ferry,
 nous le prévenons, car nous sommes dési-
 reux que la paix publique ne soit pas trou-
 blée.

Qu'il prenne donc ses mesures.

Chronique générale.

L'ensemble de la loi sur les récidivistes
 a été adopté hier par 344 voix contre 87.
 La Chambre a commencé la discussion de la
 loi municipale.

La convention avec la Compagnie d'Or-
 léans a été signée hier, et le texte a été dé-
 posé aussitôt sur le bureau de la Chambre.

D'après une correspondance de Rome à
 l'Union, M. Ferry a fait parvenir au Vatican
 une dépêche avec des assurances de conci-
 liation, en attendant l'arrivée de la réponse
 officielle de M. Grévy. Celui-ci a reçu le
 Nonce avec beaucoup d'amabilité et lui a
 déclaré qu'il désapprouvait hautement la
 persécution religieuse et qu'il était pleine-
 ment convaincu qu'une rupture avec le
 Saint-Siège aurait pour objet d'abaisser le
 prestige de la France.

D'autre part, le Pape devait savoir que
 son influence à lui, président, sur la Cham-
 bre et sur les ministres, était très-petite. Il
 fera en sorte cependant de donner satisfac-
 tion au Pape.

On écrit de Rome, 29 juin, aux Tablettes :

« Le bruit court ici que, si le gouverne-
 ment français ne donne pas satisfaction aux
 justes plaintes du Pape, M^r di Rende sera
 rappelé.

« M. Mancini et le cardinal Jacobini se
 sont déjà rencontrés deux fois dans une
 maison amie et leur entretien ont eu une
 très-longue durée. »

L'Algérie a enfin trouvé un colonisateur !
 M. Tirman a soumis, avant-hier, aux ministres
 réunis en conseil, un projet de coloni-
 sation dont l'exécution doit, selon ses cal-
 culs, coûter à la France la modeste somme
 de 50 millions. M. le gouverneur de l'Algé-
 rie procède sans doute à la façon de M. Ju-
 les Ferry, lequel excelle dans l'art d'enga-
 ger avec quelques centaines de mille francs
 des expéditions qui finissent par coûter une
 multitude de millions. C'est là probablement
 ce que feu Gambetta entendait par ces mots :
 « la méthode progressive ».

Une chose nous préoccupe : où trouvera-
 t-on les millions réclamés par M. Tirman ?
 Dans l'emprunt évidemment.

Au reste, il est évident maintenant que,
 sans même parler des aléas des conventions
 de chemins de fer, on sera obligé d'avoir
 recours à cet emprunt, que devait conjurer,
 disait M. Tirard, la réduction du 5 0/0.

Les crédits supplémentaires s'ajoutent
 les uns aux autres. C'est encore aujourd'hui
 un crédit supplémentaire de quatre millions
 demandé par le sieur Thibaudin pour être
 versé dans le tonneau de la Danaïde tuni-
 sienne.

Comptons sur M. Ferry pour le tonneau
 de la Danaïde tonkinoise.

On annonce qu'un ancien ministre de

l'intérieur, très-républicain, qui a beaucoup
 fait parler de lui en son temps, vient d'ac-
 quérir de nouveau un magnifique domaine
 à Saulx-les-Chartreux, près de Longjumeau,
 au prix de 350,000 fr.

L'INGRATITUDE DE CAMÉSCASSE.

M. Caméscasse aurait-il, avec tant d'au-
 tres défauts, ce vice : l'ingratitude ?

On nous dit, en effet, que le casse-tête
 d'honneur dont lui ont fait présent les as-
 sommés des 26, 27 et 28 mai 1882, n'a pas
 eu l'honneur de lui plaire.

On ajoute même qu'en recevant cette
 marque précieuse de l'amour de ses conci-
 toyens, il aurait laissé échapper de ses lè-
 vres préfectorales des paroles amères, des
 objurgations violentes.

L'Intransigeant assure même que, dans la
 matinée de mercredi, des individus aux al-
 lures louches seraient allés de kiosque en
 kiosque, notamment sur le boulevard
 Saint-Michel, avertissant paternellement
 les marchandes de journaux que l'Intransi-
 geant, qui publiait le dessin du casse-tête
 d'honneur, allait être saisi et qu'elles agi-
 raient sagement en ne le mettant pas en
 évidence.

La prochaine campagne des élections dé-
 partementales va susciter partout un mou-
 vement nettement radical. Le Mot d'Ordre
 donne ainsi la consigne :

« Nous avons eu le tort grave, jusqu'à ce
 jour, de ne nous adresser qu'aux popula-
 tions des grandes villes ou à celles des dé-
 partements où nous savions notre force in-
 discutée. L'expérience nous montre combien
 nous avons un plus large terrain où exercer
 nos efforts.

« L'équivoque et la duplicité ont fait leur
 temps.

« Nous ne saurions trop engager nos
 amis des départements à profiter des élec-
 tions aux conseils généraux, qui vont avoir
 lieu au commencement d'août, pour s'orga-
 niser à tenter la fortune électorale. Jamais

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EDITH SARMANY

Par Marie DE BESNERAY.

Deuxième partie

CHAPITRE 1^{er}

LA VIEILLE FILLE

Pas un nuage au ciel.

Un soleil radieux inonde les hauteurs de Villiers,
 le village aux toits rouges, les bois où la sève dort
 encore, la plaine grise et dépouillée.

Les maisons brûissent comme des ruches trop
 pleines, les granges ouvertes s'empressent de lu-
 mière; les paysans, portant sur l'épaule des bûches
 et des pioches dont l'acier brille, descendent vers
 la vallée en fredonnant un air joyeux.

La Marne serpente autour des îles, un cordon
 de barques et de nacelles dansent sur l'eau, et les
 arbres chuchotent agités par le vent du matin.

A l'extrémité de Villiers, tournant le dos au
 bourg, on aperçoit une maisonnette à volets bruns
 qui, l'été, fait l'effet d'un nid enfoui dans les ra-
 meaux d'un chêne : un vieux poirier encadre les

croisées de ses bras noueux, et un lierre étend son
 manteau sombre sur les murs piqués à la saison de
 digitales et d'iris.

A l'heure où nous pénétrons dans cette demeure,
 une personne de cinquante ans environ, assise
 devant un bureau, observe la route...

Dans la salle qui sert à la fois de salon et de
 salle à manger, il y a des solives brunies, des
 fauteuils de velours jaunes usés jusqu'à la trame,
 des chaises de crin alignées le long des boiseries
 et un cartel de cuivre. Une glace verdâtre reflète
 deux pastels du siècle dernier; une table de mar-
 queterie pour les amis qui s'y accourent les soirs
 d'hiver, des rideaux d'indienne avec des oiseaux
 exotiques volant sur un fond déteint, complètent,
 avec deux ou trois pots de plantes vivaces, le luxe
 de la pièce.

On respire là une dignité froide, mêlée à un vague
 parfum de dévotion. Mais ces vestiges d'un âge
 disparu font à la maîtresse du logis un cadre har-
 monieux et tranquille.

Cette femme n'a jamais été belle, et pourtant,
 dès qu'on rencontre ses yeux pensifs dans lesquels
 se lit, — non sans surprise, — tantôt une interro-
 gation muette, tantôt un peu d'effroi, — on se sent
 irrésistiblement attiré vers elle. Des bandeaux de
 cheveux ondes vont bien à son visage mat, irrégu-
 lier, intelligent ; et cette bouche sérieuse, ce front
 élevé resté pur comme à trente ans, annoncent une

âme qui traverse la vie sans la connaître ou sans
 en souffrir.

M^{lle} Marthe Dessaux habite la commune depuis
 vingt-cinq ans, tout le monde la vénère, mais on la
 juge d'une façon différente.

— C'est une sainte, affirment les vieillards ; une
 étrange créature, murmurent les plus jeunes ; il y
 a un mystère dans son passé, une douleur, un
 amour !

Oui, un deuil peut-être, mais non un roman.

M^{lle} Dessaux, fille d'un juge de province, était
 restée orpheline avec un frère en bas âge. Elle
 accepta sans une plainte les devoirs nombreux et
 difficiles que lui créait cette position et les remplit
 héroïquement.

L'éducation de l'enfant d'abord, sa carrière en-
 suite, tel fut le but de ses efforts.

Ne possédant aucune fortune, la jeune fille, iné-
 branlable dans son rêve, lutta vaillamment jusqu'à
 ce qu'André, qui se destinait à la médecine, eût
 achevé ses études ; elle l'envoya alors à Paris, et
 sollicita, pour se rapprocher de lui, la place d'ins-
 titutrice à Villiers.

Absorbée par son dévouement, Marthe laissait les
 jours s'écouler sans être troublée par une occupa-
 tion personnelle, et sans éprouver le besoin de
 chercher un autre bonheur ; elle n'aimait personne,
 et personne non plus ne s'occupait d'elle, et ne
 devinait les trésors de tendresse contenus dans

son cœur. La passion restait pour elle un livre
 fermé ; elle ne savait et ne désirait rien ; ou peut-
 être aussi, refoulant les effervescences de la jeu-
 nesse, se cloîtrait-elle volontairement dans cette
 solitude.

Une épidémie se déclara à Villiers, et exerça sur-
 tout ses ravages parmi les enfants ; or il n'y avait
 pas de médecin dans le village.

« Viens, écrivit M^{lle} Marthe à son frère, on a
 besoin de toi ici. »

Il accourut aussitôt, et visita les demeures des
 paysans, sans souci de ses fatigues et de ses veilles.
 Une nuit, penché sur le lit d'une des petites élèves
 de M^{lle} Dessaux, atteinte du croup, il contracta
 l'affreuse maladie, et quarante-huit heures après il
 s'éteignait, — héros obscur, — dans les bras de
 sa sœur, folle de désespoir.

Ce coup fut terrible pour la pauvre fille. Ses
 sacrifices, ses espérances, son unique affection,
 tout se trouvait perdu, brisé, anéanti.

Le temps engourdit peu à peu les cuisantes dou-
 leurs. M^{lle} Dessaux, portant au cœur une blessure
 inguérissable, reprit sa classe.

Des années, des années passèrent ainsi ; elle ne
 s'apercevait pas qu'elle vieillissait ; les pauvres, les
 ignorants, les déshérités allaient à elle comme vers
 une Providence, et elle donnait sans compter, non
 seulement son argent gagné à grand-peine, mais
 encore sa compassion et ses soins.

ils ne recroqueront d'occasion plus favorable. Le pays s'aperçoit que les opportunistes auxquels il avait accordé sa confiance n'ont fait que la compromettre. Il voit le danger de ces ajournements et de ces demi-mesures qu'on avait essayé de lui faire prendre pour le comble de l'habileté et de la sagesse.

» Son indépendance native se révolte de l'insolence de ces parvenus sans caractères et sans convictions, qui ont entrepris de lui imposer leur autorité. Où trouver circonstances plus favorables pour opposer à ces « résultats » dignes de leurs auteurs le programme traditionnel du parti républicain auquel les radicaux seuls sont restés fidèles, et qu'ils veulent appliquer dans son intégralité? »

Les écoles libres congréganistes. — Le conseil académique a constaté dans sa séance d'hier, dit le *Temps*, que l'enseignement libre congréganiste, un instant troublé par la persécution, n'a pas tardé à se remettre et à se relever avec une vigueur nouvelle.

M. Mézières, de l'Académie française, nous communique, dit le *Temps*, une dépêche qu'il vient de recevoir du Pérou. Un de nos compatriotes, M. Thourar, ayant acquis la certitude que cinq membres de la mission Crevaux étaient encore vivants, est parti le 24 mai, avec l'espoir de les retrouver.

L'approche du choléra inspire au *XIX^e* siècle ces très-justes réflexions :

« L'épidémie est à cinq jours de Marseille, à six jours de Paris. Dans les mauvaises conditions sanitaires où est aujourd'hui cette grande ville, et que constatoit l'autre jour la commission d'hygiène, il est permis de penser que le fléau serait terrible. Qui supprimerait-il? Est-ce vous? Est-ce moi? Nous sommes tous également intéressés à ce qu'aucune précaution ne soit négligée.

» Ce dont je me souviens fort bien, c'est qu'en 1866, tandis que le choléra sévissait chez nous, ni l'Italie, ni la Grèce n'en ont été atteintes, grâce au système rigoureux que ces pays avaient adopté pour leurs quarantaines. En arrivant à Civita-Vecchia, au mois de septembre 1867, il m'est arrivé de subir une abominable fumigation, simplement parce que notre paquebot avait fait une escale de quelques heures à Gènes, que l'on soupçonnait à tort de n'être pas parfaitement sain. Je donnais au diable la fumigation, vous pouvez m'en croire; il n'est pas moins vrai que grâce à leurs soins, peut-être excessifs, les Italiens n'ont pas eu le choléra.

» Que l'on prenne donc toutes les mesures nécessaires. Le gouvernement est sûr d'avoir avec lui, en cette occasion, tous les partis. Le choléra ne regarde pas aux opinions politiques des gens. »

LE CHOLÉRA.

Nous avons dit que l'invasion du choléra en Egypte était due à l'incurie et à l'égoïsme des Anglais qui avaient empêché en Egypte les mesures de précaution.

Voici le fait :
On savait depuis quelque temps que la maladie régnait dans l'archipel Malais; les Anglais n'en continuaient pas moins leur commerce, sans soumettre les navires à la quarantaine. Enfin le 12 mai, le délégué anglais au conseil sanitaire d'Alexandrie a communiqué à ses collègues une dépêche annonçant le choléra à Bombay, qui est précisément le port d'embarquement pour la mer Rouge.

Le plus vulgaire bon sens indiquait qu'il était urgent de prendre des mesures de précaution; or c'est le délégué anglais lui-même qui s'y est opposé. Voici ce que dit le *Temps* à ce sujet :

« Au reçu de la communication du délégué anglais d'Alexandrie, le conseil international qui siège en permanence à Constantinople avait ordonné que les navires et personnes venant de Bombay fussent soumis à une quarantaine rigoureuse dans l'île d'Abou-Saad, dans la mer Rouge. Cette sage prescription de fut pas appliquée, grâce à l'opposition du délégué anglais au conseil d'Alexandrie, qui en demanda le renvoi à une commission, en alléguant que les intérêts du commerce étaient aussi respectables que ceux de la santé publique, et que les premiers ne devaient point souffrir de la protection des seconds.

» Notre correspondant nous expliquait comment l'inertie de la majorité des commissaires empêcha le conseil d'Alexandrie de prendre des mesures préventives contre les pèlerins musulmans de Java et de l'Inde qui étaient justement suspects; il ajoutait que le conseil de Constantinople s'était ému de cette incurie, qu'il avait pris une délibération déclarant les pèlerins indo-malais suspects, et qu'il avait appelé l'attention du grand vizir sur les dangers de cette situation.

» Cette démarche est malheureusement restée sans effet, et les conséquences de l'indifférence de l'Angleterre n'ont pas tardé à se produire. Le commerce anglais n'a pas subi de retard, il est vrai, mais le choléra a passé en Egypte, et les pays occidentaux en sont à se demander s'ils ne devront pas à ce souci égoïste des intérêts britanniques de lutter une fois de plus contre un redoutable fléau. »

Nous ne pouvons que nous associer aux observations du *Temps* qui sont fort justes. Il est bon que l'Europe entière soit prévenue de ces faits et voie jusqu'où peut aller le monstrueux égoïsme de l'Angleterre quand ses intérêts mercantiles sont en jeu. Pour ne pas retarder de quelques jours des navires de commerce, le gouvernement britannique risque d'infester du choléra l'Europe entière.

Constantinople, 28 juin, soir.

Un paquebot russe venant d'Alexandrie

Les jeunes filles qu'elle élevait se mariaient tour à tour, et quelques-unes revenaient à l'école conduisant par la main une fillette joufflu et trébuchante.

— Mademoiselle Marthe, je vous amène ma fille. L'institutrice levait les yeux au ciel en signe de surprise.

— Ta fille ! s'écriait-elle, ta fille, ma petite Germaine !

La jeune mère avait un rire clair devant cet étonnement naïf, et M^{lle} Marthe prenait dans ses bras sa nouvelle élève, et l'examinait avec attention.

— En vérité, avait-elle parfois avec une émotion subite, ce sont les mêmes traits, la même expression... Germaine, la gamine te ressemblera...

M^{lle} Dessaux se taisait, une ombre glissait sur son front, comme si elle sondait un mystère; puis, elle secouait la tête, et le soir venu, triste quoique toujours résignée, elle regagnait à pas lents sa maison muette. Parfois elle entraînait dans le cimetière, s'agenouillait sur la tombe d'André, et, assise à l'ombre du mur, contemplant les grosses phalènes qui bourdonnaient autour des croix, pendant que le soleil couchant empourprait la plaine, et incendiait dans sa royale splendeur les vitres des chaumières.

Au moment où nous l'apercevons devant sa fenêtre, M^{lle} Marthe, saisie depuis quelques jours de

la nostalgie du repos, attend l'institutrice chargée de la remplacer.

Cette arrivée est un événement pour le village; pour la vieille fille, c'est une page de sa vie tournée sans retour.

Désormais son horizon se rétrécira encore; la gaieté bruyante des enfants, qui lui apportait la vision confuse de la famille, lui manquera aussi... le silence deviendra plus pesant, la solitude se creusera pareille à un abîme...

Pourtant Marthe ne pleure pas.

Si elle a ignoré les apretés et les joies de la passion, elle a savouré le bonheur austère du devoir accompli; et maintenant, un peu lasse, elle vivra paisiblement près de son foyer désert, et s'endormira avec la sérénité des vierges.

(A suivre.) MARIÉ DE BESNERAY.

Quelques artistes dramatiques, allant donner des représentations en province, soumettent leur programme au sous-préfet.

Sur ce programme, figurent : *les Ouvriers*, de Manuel.

— Parfait ! s'écrie le fonctionnaire, mais dites-moi : ce Manuel est-il Compayré ?

Fragment de conversation saisi au vol :
— Enfin, vous avez une opinion ?
— Non, monsieur, mais je n'en change jamais !

est arrivé aujourd'hui après une quarantaine de vingt-quatre heures aux Dardanelles pour y subir une quarantaine de dix jours. Le débarquement même des lettres a été interdit.

Alexandrie, 29 juin.

Dans la journée du 27 juin, il y a eu à Tanta un seul cas de choléra.

Hier, 28 juin, 107 décès cholériques à Dami-ette et 3 à Mansourah.

On n'a constaté jusqu'à présent aucun cas de choléra à Alexandrie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 juin.

La Bourse est aussi mal impressionnée qu'hier et les cours sont plus faibles : le 3 0/0 cote 78.70, l'amortissable 80.95 et le 5 0/0 108.27.

La Banque de France est stationnaire à 5,290 et le Foncier à 1,315.

Seules les Foncières Nouvelles qui profitent du rempli des fonds provenant des ventes d'obligations de chemin de fer sont fermes à 354.50 les libérées et 355 les non libérées.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) dont les opérations prennent une extension de plus en plus grande, s'inscrit à 500.

Le Lyonnais cote 560, la Générale 525 et le Mobilier 357.

Le Suez, malgré de brillantes recettes, recule à 2,372.

L'Egypte est faible à 550.

Les chemins sont lourds : le Lyon à 1,420, le Midi à 1,155, le Nord à 1,920 et l'Orléans à 1,245.

Le Gaz est en reprise à 1,385, et les Lombards plus fermes à 330.

Les Autrichiens sont à 695. L'Italien réactionne à 92.75.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

En 1883.

DEUXIÈME JOUR : DIMANCHE 1^{er} JUILLET

PROGRAMME.

A 2 heures 1/2.

Prix du Château de Marson (course de haies; handicap; gentlemen), un Objet d'art, offert par M. Baillou de la Brosse, pour hacks et hunters n'ayant pas, en 1883, pris part à une course publique autre que celles réservées aux hacks et hunters. Entrée: 20 fr. au second. Distance: 2,500 mètres.

Neuf chevaux engagés.

A 3 heures.

Prix du Cercle Saint-Hubert (cross country, steeple-chase; gentlemen), 1,500 francs, pour hacks et hunters, de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas pris part à une course autre que celles réservées aux hacks et hunters depuis le 1^{er} janvier 1883, et pour tous autres chevaux de même âge à réclamer pour 3,000 fr. Entrée: 50 fr. au second. Poids commun: 68 kil. Les chevaux inscrits au Stud-Book prendront 5 kil. de surcharge. Distance: 4,000 mètres.

Huit chevaux engagés.

A 3 heures 1/2.

Steeple-Chase militaire (2^e série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie à quelque arme qu'ils appartiennent porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance: 3,000 mètres.

Sept chevaux engagés.

A 4 heures.

Prix de Saumur (steeple-chase à réclamer), 1,500 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. Entrée: 100 fr., forfait 25 fr. Les entrées au second. Poids: 4 ans, 74 kil.; 5 ans et au-dessus, 76 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les chevaux de demi-sang recevront 3 kil. de décharge et les gentlemen 3 kil., sans toutefois que le poids minimum puisse être inférieur à 60 kil. Distance: 3,600 mètres environ.

Sept chevaux engagés.

A 4 heures 1/2.

Steeple-Chase militaire (1^{re} série),

un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires. Poids commun: 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge.

Tout gagnant d'un steeple militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance: 4,000 mètres.

Six chevaux engagés.

A 5 heures.

Prix de Verrie (grand steeple-chase handicap), 2,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée: 150 fr., forfait 50 fr., moitié au premier, moitié au second. Tout gagnant après la publication des poids prendra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge, sans toutefois que le poids minimum puisse être inférieur à 60 kil. Distance: 4,000 mètres environ.

Douze chevaux engagés.

Lundi 2 juillet: Tir aux Pigeons.

Mardi 3 juillet: Rallye-Paper. — Rendez-vous à 2 heures, route de Vernantes.

Pour tous renseignements et pour les souscriptions, s'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8, à Saumur.

Tir aux Pigeons de Saumur.

Lundi 2 juillet, à 2 heures, prix de Saint-Hubert. — 7 pigeons. — Handicap. — Entrée: 5 louis.

Un Objet d'art au premier, qui recevra aussi 30 0/0 sur les entrées. — Le deuxième recevra 20 0/0 sur les entrées. — Le troisième recevra 10 0/0 sur les entrées.

Le Tir est ouvert aujourd'hui samedi 30 juin, de 4 heures à 7 heures, et le sera lundi 2 juillet, de midi à 7 heures.

La Société prélèvera, conformément au règlement, un droit de 10 0/0 sur toutes les poules.

Le prix des pigeons est fixé à 2 francs l'un.

M. Bouchereau, armurier du Tir, tiendra des fusils et des cartouches de poudre ordinaire et de poudre de bois à la disposition des Tireurs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHELIE, gérant du Cercle Saint-Hubert, à Saumur.

LE RUBAN ROUGE.

Il n'est personne qui ne connaisse le ruban rouge, ce petit ruban dont la République se montre si maladroitement prodigue. Je veux parler, on le devine sans peine, du ruban de la Légion d'Honneur.

Jusqu'ici, chaque ministre en tournée, — et leurs excellences voyagent beaucoup depuis quelque temps, — chaque ministre en a mis quelques-uns dans sa poche, les jetant çà et là sur son passage: tant mieux, ou peut-être tant pis, pour ceux qui se baissent pour les ramasser.

Toutefois, il faut l'avouer, tous les mérites ne sont pas récompensés, et il en est de par le monde qui sont bien méconnus.

Quand on est à la tête d'une grande ville, et que cette ville s'appelle Saumur; quand on vous appelle M. le Maire gros comme le bras, il doit en coûter, cela se conçoit, de voir ce petit ruban rouge orner la poitrine de tant de braves, et de ne pas pouvoir l'arborer soi-même, surtout quand on est porté à croire qu'on y a des droits incontestables.

Combien de fois, en effet, M. le Maire de Saumur n'a-t-il pas bien mérité de son pays?

En 1870, alors que tout cœur généreux et français allait défendre la patrie envahie, on le vit se faire nommer adjoint, et rester paisiblement, loin des boulets ennemis, à fabriquer son délicieux et lucratif élixir. Et il ne fut pas décoré!

Plus tard, quand, par une chance inattendue, il fut nommé maire, à la grande stupéfaction de tous, on le vit, l'un des premiers en France, interdire les processions. Et il ne fut pas décoré!!

On le vit, à l'époque de la fameuse banquise, faire fondre des montagnes de glaces, par l'intervention de la science seule. Et il ne fut pas décoré!!!

On le vit, dans la commission des Hospices (toujours l'un des premiers), refuser à l'aumônier son pain de chaque jour, et vouloir le chasser de sa maison. Et il ne fut pas décoré !!!

Désespéré enfin de tant d'ingratitude de la mère-patrie, et sentant sa popularité baisser aux dernières élections, tremblant pour les prochaines, il dit: Je vais faire quelque chose qui va me mettre un peu en relief. — Jusqu'ici, nous avons eu la délicatesse, au grand jour de la fête nationale, de ne pas aller que la mairie, le théâtre, etc. Cette année, nous allons faire l'assaut des clochers, et chaque église va recevoir cinq beaux drapeaux avec l'écusson R. F. Cela me vaudra peut-être quelque chose en haut lieu. Mais, ô désespoir! le ruban rouge n'est point venu !!

Que faut-il donc faire pour mériter les faveurs, ô clément République? Voici: ah! je l'ai pourtant trouvé mon merle blanc. Le commerce languit, les impôts sont lourds. Je sais ce que je ferai: ne faut-il pas que Saumur marche à la tête de la civilisation moderne? Je vais donc faire construire un collège de filles... modèle; il ne coûtera que 800,000 francs, sans compter l'imprévu. Les impôts augmenteront un peu; les Saumurois paieront — ils sont si généreux! — et j'arriverai à mon but. Monsieur le ministre viendra bénir... non, poser la première pierre de ce futur palais. Alors, j'espère.... Je n'aurais tout de même pas de chance, si je ne l'avais pas.

Voilà pourquoi l'on parle à Saumur du ruban rouge de M. le Maire. — L'aura-t-il? ne l'aura-t-il pas? Les uns disent oui, les autres non. Qui vivra verra.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT (CANTON DE MONTRÉUIL).

On répand le bruit, dans le canton de Montréuil-Bellay, que M. Guionis, conseiller d'arrondissement sortant, décline toute candidature aux élections prochaines.

Nous sommes autorisé à déclarer que M. Guionis n'a nullement l'intention de se retirer et entend demander aux électeurs le renouvellement de son mandat.

Par décision ministérielle du 6 juin 1883, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année, a été fixé à deux et demi pour cent (2 1/2 p. 100) l'an, pour les bons de 3 à 8 mois, et à trois pour cent (3 p. 100) pour les bons de 9 mois à un an.

On sait que les lois du 22 juin 1878 et du 18 août 1879 ont augmenté les tarifs des pensions pour tous les militaires des armées de terre et de mer, lesdits tarifs ne devant profiter qu'aux militaires retraités après la promulgation de ces lois.

Le 20 mai 1880, le gouvernement déposa un projet de loi accordant aux officiers retraités, avant 1878, une légère augmentation de traitement.

La commission, présidée par M. Casimir-Périer, modifia le projet ministériel en y substituant le principe de l'unification générale de toute les pensions militaires.

Le 7 juin 1881, l'urgence fut prononcée pour la discussion de cette proposition, et l'article 1^{er}, qui comprenait toute l'essence de la loi, fut voté par 48 voix de majorité; le 9 juin, les autres articles le furent aussi, mais il survint aussitôt une demande de retrait d'urgence qui fut votée à 6 voix de majorité.

Dans l'intervalle des deux délibérations, le ministre déposa un second projet accordant l'unification aux sous-officiers et soldats seulement, mais la commission persévéra dans son projet d'unification générale.

Le 25 juillet, l'unification fut accordée aux sous-officiers, gendarmes, soldats, marins et à leurs veuves non pourvus d'emplois publics ou de bureaux de tabacs, mais la Chambre s'arrêta à moitié chemin, le ministre des finances ayant déclaré manquer complètement des ressources nécessaires pour unifier les pensions de retraite des officiers.

Sur les assurances de MM. Ballue et Wilson, à la Chambre des députés, et de MM. Robert et de Chadois, au Sénat, il faut dire que la loi d'unification atteindrait les officiers dès que l'état des finances le permettrait.

Les intéressés attendent encore la réalisation de cette promesse. N'est-il pas honteux de penser que, lorsqu'on distribue des millions aux soi-disant « victimes » du 2 Décembre, on laisse dans le besoin d'anciens et loyaux serviteurs de la patrie?

Le ministre de l'intérieur a donné des ordres formels pour que les titres de pensions accordées aux « victimes » du 2 Décembre soient distribués à l'occasion de la fête du 14 Juillet. Les préfets viennent d'être avisés de ces envois par une circulaire.

Comme nous l'avions annoncé récemment, M. Tirard n'a pas voulu laisser passer les derniers jours de juin sans déclarer officiellement qu'il faudrait un emprunt.

Bien qu'il ne demande que 300 millions, on est un peu effrayé, à la Chambre, de l'impression que cette nouvelle produira dans le pays, après la série de renseignements fâcheux qu'on a déjà dû donner au public sur l'état de nos finances.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Les caisses de la R. F. sont vides. Pour faire des économies, on ne supprime pas seulement le traitement des curés, on arrête aussi tous les travaux de construction commencés. Les chemins vicinaux eux-mêmes sont compris dans le système d'économie. Récemment, M. le Préfet d'Indre-et-Loire, à l'imitation de tous ses collègues, a fait soumettre aux conseils municipaux, réunis extraordinairement à cet effet, un tableau de classement des chemins communaux divisés en chemins urgents à entreprendre ou achever, puis moins urgents, et enfin pouvant être ajournés. Nous savons que les urgents comme les moins urgents ont presque tous été éliminés et que la troisième catégorie à peu près seule a été remplie, ce qui veut dire : « Nous n'avons pas le sou, vous n'aurez plus de chemins. » Nous pourrions citer tel canton où, sur quinze communes, trois seulement pourront faire encore quelques travaux, et encore seront-ils très-restreints. »

« Avis aux électeurs et ouvriers des campagnes auxquels les candidats républicains au Conseil général vont faire de si belles promesses pendant le mois de juillet. Plus de chemins de fer, plus de chemins vicinaux, bientôt plus rien, puis la banqueroute. »

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS.

On communique la note suivante à l'Union de l'Ouest :

« En présence de la catastrophe qui a atteint si douloureusement la population des ardoisières, plusieurs personnes se sont réunies pour l'organisation d'une fête de charité. M. le préfet de Maine-et-Loire a groupé toutes ces bonnes volontés, et des pourparlers ont été engagés avec la Comédie-Française pour une grande fête théâtrale. »

« Ces pourparlers viennent d'aboutir, et mardi prochain le public s'empressera aux portes de notre Théâtre pour voir interpréter, par les éminents artistes de la Comédie-Française, l'un des chefs-d'œuvre d'Alfred de Musset. »

« Une loterie sera tirée le soir même, et nous apprenons que des lots ont été envoyés par le Président de la République et par le ministre des Beaux-Arts. »

« Les membres du comité ont, dans la circonstance, rivalisé d'empressement et de générosité. »

« La nouvelle administration du Théâtre s'est mise, avec le plus louable désintéressement, à l'entier service des organisateurs, et partout l'on a rencontré le plus complet concours. Cela prouve, une fois de plus, que la charité n'a pas d'opinion, et que, lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre, tout Angers veut y prendre part. »

POITIERS.

Le suicide de la Porte-de-Paris. — Avant-hier, le nommé Martreuil, habitant la Grande-Mothe, commune de la Trimoitille, recevait l'hospitalité chez les époux Mauve, ses anciens voisins, demeurant en ce moment à la Porte-de-Paris.

Après le dîner, Martreuil n'ayant pas voulu de lit, se coucha par terre, sous un hangar donnant dans la cour.

Hier matin, vers cinq heures, il demanda un verre d'eau à M. Mauve en disant qu'il avait grand soif. Ce dernier accéda à son désir et partit à son travail.

Quelques instants après, M^{me} Mauve fut réveillée par des gémissements et des plaintes partant de l'endroit où Martreuil avait passé la nuit. Elle y courut et trouva Martreuil qui paraissait souffrir horriblement. Elle appela du secours, et voulut le frotter avec du vinaigre, mais il déclara que c'était inutile et qu'il s'était empoisonné.

Il montra une énergie incroyable et ajouta qu'il avait pris le poison à haute dose et qu'il n'aurait pas longtemps à souffrir.

En effet, une demi-heure après, dit le Journal de la Vienne, Martreuil expirait après avoir refusé de prendre les remèdes qu'on lui présentait.

Le médecin et la police ont constaté le décès.

Martreuil, qui était âgé d'une soixantaine d'années, était marié en secondes noces.

Il a un garçon et une fille.

On ignore les causes de ce suicide.

PRÉLUDES A LA FÊTE DITE NATIONALE.

On lit dans l'Union républicaine, de Bourges :

« Un terrible accident s'est produit à Saucouins. »

« M. Duverne, droguiste, Grande-Rue, travaillait dans son magasin à broyer des substances explosibles qui devaient servir à confectionner des fusées donnant des feux de Bengale et destinées aux réjouissances de la Fête nationale; tout à coup, au moment où, par un mélange, le droguiste cherchait à obtenir la couleur verte, une formidable explosion retentit. »

« M. Duvesne fut tué sur le coup et horriblement mutilé; une autre personne qui se trouvait avec lui, M. Perriguer, fut grièvement blessé, la devanture du magasin vola en éclats et les appartements y attenants furent bouleversés. »

« La force de l'explosion a été telle, que le mortier servant au mélange a été complètement pulvérisé; nombre de vitres des maisons voisines ont été brisées. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Avis aux Déposants.

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1853, seront au 4^{er} janvier prochain convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des dépôts et consignations.

Les ayant-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Livret n° 7,152. — M. DAVOUS, Louis, âgé de 37 ans au 25 janvier 1852, ouvrier tailleur, à Saumur, chez M. Christiani, né à Châtenay (Sarthe); dernière opération, 12 juin 1853, remboursement, — à droit à..... 8^{fr} 14

Livret n° 7,318. — M^{me} BIGOT, JEANNE, âgée de 25 ans au 7 mars 1852, marchande de parfumerie, à Saumur, rue Saint-Nicolas; 30 janvier 1853, remboursement, — à droit à..... 31 37

Livret n° 8,255. — M. DESPOULAINES, MATHURIN, âgé de 17 ans au 22 mai 1853, né à Gausson (Côtes-du-Nord), délégué à la maison centrale de Fontevault; 22 mai 1853, versement, — à droit à..... 144 97

Livret n° 8,461. — M^{me} GAIGNARD, MARIE, âgée de 7 ans au 14 septembre 1853, née à Cléré (Maine-et-Loire), demeurant à Vivy; 14 septembre 1853, versement, — à droit à..... 16 36

Total..... 200 84

Faits divers.

Un singulier malheureux. — Au n° 14 du passage Laferrière, habitait, depuis longues années, un nommé Lemeneur, que tout le monde croyait misérable.

La chambre qu'il occupait au cinquième étage, et qu'il payait une trentaine de francs

par an, ne possédait pour tout meuble que deux matelas qui, n'ayant pas été cardés depuis vingt-cinq ans au moins, étaient minces comme des feuilles de papier et couverts de vermine.

Lemeneur, ramassé il y a trois semaines environ à la porte d'un boulanger où il était tombé d'inanition, avait été transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Hier, sentant sa fin prochaine, il recommanda de faire faire des recherches dans son taudis dont il remit la clef.

Quelques heures après, il rendait le dernier soupir, et le commissaire de police se rendait au domicile du père Lemeneur où bientôt l'on découvrait, cachés dans un des matelas :

32,000 francs en billets de banque, 40 mille francs en valeurs nominatives, 300 mille francs en valeurs au porteur, soit 372 mille francs.

Le père Lemeneur a deux héritiers; l'un d'eux, M. B..., officier de la Légion-d'Honneur, ne serait autre qu'un ancien ministre.

**

Nous recevons communication des détails exacts sur une tentative d'assassinat qui a eu lieu à Abbeville :

La nuit dernière, une tentative d'assassinat a été commise entre Abbeville et Amiens, dans le train express parti de Calais à minuit 50 minutes.

Un clergyman, M. Whitbourn, se trouvant seul dans un compartiment avec un autre Anglais, était endormi, lorsqu'aux abords de la station d'Ailly-sur-Somme, il a été réveillé, par une douleur aiguë à la tête: c'était son compagnon de route qui le frappait avec un ciseau à bois.

Après une lutte énergique et grâce aux prompts secours des agents du train venus à l'appel de la sonnerie électrique, la victime de cette tentative put être dégagée et l'assassin mis en arrestation, après avoir cherché à se suicider au moyen d'un revolver. Il est actuellement écroué à Amiens.

M. Whitbourn a reçu immédiatement les soins nécessaires, et son état est aussi satisfaisant que possible.

**

Nous avons fait connaître la fugue du banquier de Douai, Fontaine, laissant un déficit de plus d'un million. Voici un nouveau trait caractéristique de sa manière de procéder :

Trois jours avant la catastrophe, un professeur de musique se présentait chez le banquier pour toucher 900 francs de coupons, et celui-ci payait en pièces de 5 francs argent. Le sac était un peu lourd et on offrit au client de le faire porter chez lui. Le client dit qu'il demeurerait tout près et que d'ailleurs il devait déposer la somme à la Recette particulière pour payer un second terme d'obligations du Crédit Foncier.

— Cela tombe bien, reprit le banquier, je me charge de votre affaire, car je vais à la Recette.

Par politesse, le professeur n'osa pas insister, et... le tour était joué.

L'actif de cette faillite se chiffre par zéro.

**

TRANSPORT D'UNE POUDRERIE. — On lit dans le Journal de Romorantin :

« Une curieuse expérience a eu lieu ces jours derniers à la caserne de notre ville. La poudrière, bâtiment mesurant 16 mètres de superficie et 5 mètres 45 de hauteur, a été transportée à 85 mètres de là. On devait la démolir pour la rebâtir dans une position plus commode. M. le commandant du génie de Rochasse pensa qu'on pouvait faire mieux et voici comment il s'y prit :

« Les murs une fois bridés intérieurement et extérieurement par des pièces de bois pour éviter tout écartement, on creusa une fosse autour du bâtiment pour dégager les fondations. En moins de deux jours on avait coupé les murailles à leur base, et la maison reposait sur quatre poutres carrées, au-dessous desquelles on avait établi une sorte de chemin de fer.

Tous ces préparatifs terminés, on enleva les derniers morceaux de briques, et la poudrière tirée par deux hommes au moyen d'un treuil, se mettait en route aux applaudissements des assistants.

« Quelques jours après, quand les nouvelles fondations qu'on lui avait préparées eurent fait prise, on conduisit la poudrière à la place qu'elle doit occuper définitivement. »

Théâtre de Saumur.

Très-prochainement,
UNE SEULE REPRÉSENTATION
 Donnée par les
Artistes du théâtre du Gymnase
 Sous la direction de
M. HENRI LUGUET
 1er sujet et directeur de la scène à ce théâtre

UN ROMAN PARISIEN

Nouveauté en 5 actes, d'Octave FEUILLET,
 de l'Académie Française.
 S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,
 rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à
 l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des
 enfants, paraissant tous les samedis, sous
 la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.
 Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-
 Pères, Paris.
 Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
 PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent
 recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines,
 pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adres-
 sant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un
 mandat ou un bon de poste avec une bande de
 notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous
 les engageons à profiter.

Sommaire du n° 118 : Préparatifs de fête. Le
 Serment du Jeu de Paume. Apothéose de Gari-
 baldi. La vesie de Chalmel-Lacour. Les Cor-
 beaux du couvent. Marat. Louise Michel et ses
 coaccusés. Requête à M. Grévy.

Abonnements : 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois ;
 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes
 librairies, chez les marchands de journaux. — Bu-
 reaux, à Tours, rue Richelieu, 13.
 Se trouve, à Saumur, chez M. Dazé, libraire.

Voici le nouveau tarif des abonnements de propa-
 gande souscrits par nombre et adressés indivi-
 duellement aux personnes désignées par le sous-
 cripteur :

De 2 à 5 abonnements, à 6 fr. l'un. — 10 abon-
 nements à 5 fr. 50 l'un. — 15 abonnements à
 5 fr. 25 l'un. — 20 abonnements à 5 fr. l'un.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
 rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et
 continue, oblige un grand nombre de familles à
 s'imposer des privations sérieuses pour maintenir
 l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-
 pense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre
 couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la
Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents
 de tous les objets utiles, l'enseignement pratique
 et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute per-
 sonne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à
 l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob,
 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-
 poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois
 et en prenant le soin de les adresser par lettre re-
 commandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
 1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.;
 douze mois, 14 fr.
 4^e édition, avec une gr. colorée chaque numéro :
 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.
 S'adresser également dans toutes les librairies des
 départements.

43 ANS DE SUCCÈS
 26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR
 Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.
 Infaillible contre les INDIGESTIONS, maux
 d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excel-
 lent aussi pour la TOILETTE et les dents.
 Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.
 Dépôt dans toutes les principales maisons de
 pharmacie, droguerie, parfumeries et épicerie
 fines.
 Se méfier des nombreuses imitations.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUIN 1883.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé ^{de} .	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé ^{de} .	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé ^{de} .	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé ^{de} .
3 %	78 70	78 80	Est	731 75	735	Obligat. foncières 1879 3 %	446	446 25	Est	357	358
3 % amortissable	81 20	81 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1410	1425	Est	357	358	Est	357	358
4 1/2 %	109 95	109 95	Midi	1155	1156 25	Midi	363 50	363 50	Midi	363 50	363 50
5 %	108 20	108 30	Nord	1910	1920	Nord	370	369 50	Nord	370	369 50
Obligations du Trésor	512	511 25	Orléans	1245	1245	Orléans	366 75	366 75	Orléans	366 75	366 75
Obligations du Trésor nouvelles	562	564	Ouest	770	770	Ouest	364 50	364 50	Ouest	364 50	364 50
Bons de liq. départementaux	534	531	Compagnie parisienne du Gaz	1385	1382 50	Paris-Lyon-Méditerranée	367 50	367 50	Paris-Lyon-Méditerranée	367 50	367 50
Banque de France	5306 25	5300	Canal de Suez	2375	2390	Paris-Bourbonnais	367	367	Paris-Bourbonnais	367	367
Comptoir d'escompte	990	990	C. gén. Transatlantique	475	480	Canal de Suez	560	558 25	Canal de Suez	560	558 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1315									
Crédit de France	23 50	22 50									
Crédit mobilier	355	355									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR										
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.				
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.															
6	45	matin	(s'arrête à la Possonnière)															
8	56	matin	omnibus-mixte.															
1	25	soir																
3	32	soir	express.															
7	15	soir	omnibus.															
10	36	soir	(s'arrête à Angers)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.															
8	21	soir	omnibus.															
9	37	soir	express.															
12	48	soir	omnibus-mixte.															
4	44	soir																
10	24	soir	express-poste.															
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																		

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^{me} veuve LAUMONIER, ayant l'intention de retirer le cautionnement de son mari, décédé notaire à Saumur, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (373)

LIQUIDATION JUDICIAIRE
 Deschamps et Bezon.

Les personnes qui auraient l'intention d'acheter à l'amiable les articles de cave dépendant de l'ancienne Société Deschamps et Bezon, sont informés que M. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, se trouvera à la Cave, à Dampierre, où ces articles sont déposés, le mercredi 4 juillet 1883, de deux heures à trois heures du soir.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

ADJUDICATION
 DE
621 PIEDS de PEUPLIERS

Le DIMANCHE 8 JUILLET 1883, à une heure après midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément, procédera à la vente par adjudication de 621 pieds de peupliers, complantés sur les chemins de la commune des Rosiers, et divisés en 10 lots.
 Pour plus de détails, voir les affiches. (432)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION,
 Le dimanche 8 juillet 1883, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

DIVERS IMMEUBLES

Appartenant à M^{me} DEROUET-SALLOTTE.

Consistent en : Prés, vignes et terres labourables, situés sur les communes d'Artannes, de Distré et du Coudray-Macouard.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER
MAISON
 Rue Parée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15, Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage; deuxième et troisième étages sur la rue; grenier, cour, remise et écurie;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

M^{lle} CANARD

Élève de la Maternité de Paris, sage-femme de 1^{re} classe, rue Bodin, n° 7.

Vient de se fixer à Saumur et se met à la disposition de toutes les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Élève des principaux professeurs d'accouchement de Paris, M^{lle} CANARD présentera toutes les garanties que les malades doivent désirer.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un **jeune homme** de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de santé,

UNE BOUCHERIE

Située aux environs de Saumur

S'adresser au bureau du journal.

PHOTOGRAPHIE - PEINTURE

VICTOR COUÉ

Photographe de l'École de Cavalerie, 50, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un **JEUNE HOMME** pour la photographie. (439)

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{lle} FÉLICITÉ, ravaudeuse, fait les reprises dans tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.

Rue de la Tonnelle, 21, maison Dazé. (441)

M^e CHAUMIER, notaire à CLERC. Chinon, demande de suite un **premier Clerc** au courant d'une étude, et un **second Clerc** capable de faire tous les actes courants.

Une femme veuve, sachant faire la cuisine et tenir un ménage, demande un emploi.
 S'adresser, 26, Grand'Rue.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapoca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARRAUD-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.